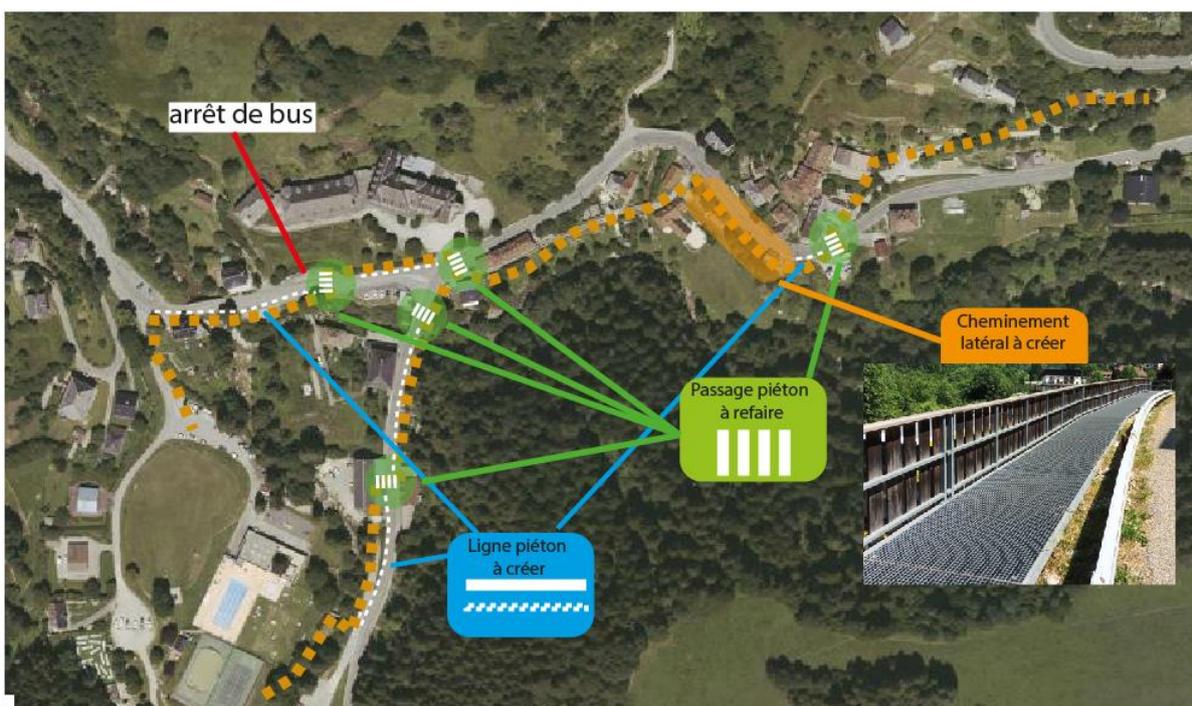




PROPOSITION DE PROJET

AMENAGEMENT PIETON SECURISE LA DIAT

Par un cheminement en bord de route et la réfection des passages piétons.
en réponse à une problématique de sécurité des habitants et des touristes



Charlotte DUPONT - Stéphane GUSMEROLI - Benoit LAVAL

Conseillers Municipaux de Saint-Pierre-de-Chartreuse
Mairie – Le Bourg – 38 380 Saint-Pierre-de-Chartreuse



Chartreuse Dynamique

CONTEXTE ET BESOINS

La Diat est hameau assez étendu, autour de la route principale d'accès au village, avec un carrefour de circulation important. Au milieu de ce réseau routier, le cheminement piéton est devenu mal adapté, particulièrement sur environ 150 mètres où il faut emprunter le bord de la route dans un virage sans visibilité.

Pourtant, les habitants circulent à pied quotidiennement, et particulièrement les enfants pour prendre le bus. Une pétition des habitants du hameau en février 2014 a fait remonter ce problème majeur. C'est également un enjeu touristique, puisque l'axe village – La Diat est le cheminement piétonnier d'accès à la base de loisirs.

Le problème est un vrai enjeu de sécurité routière.

En y passant la prochaine fois imaginez votre enfant circuler sur cette portion de route dans le virage, en allant ou revenant du bus, donc la nuit en plein hiver, et le problème apparait alors flagrant.

RESUME DU PROJET

Nous avons réfléchi à un projet simple, et efficace.

Il nous semble important d'agir très rapidement, pour répondre au besoin de sécurité des usagers locaux, et particulièrement avant le prochain automne-hiver, où les écoliers emprunteront à nouveau cette portion de route sans visibilité et de nuit.

L'axe majeur du projet est de réaliser un cheminement en bord de route, selon le même procédé que la rampe qui relie le plan de ville au télécabine.

La réfection des passages piétons, et la mise en place de bandes de passages piétonniers en bord de route sont un aménagement complémentaire assez simple à réaliser et qui compléterait le dispositif.

Nous avons bien conscience que ces aménagements ne sont pas uniquement du ressort de la commune, mais il est du ressort de la commune d'interpeller les services concernés. Cette étude doit être approfondie par des professionnels, mais elle a le mérite de proposer des débuts de solution pragmatiques et concrets, et pas si compliquées à mettre en œuvre.



1) **Point le plus urgent, passerelle bord de route :**

Ce passage est le plus préoccupant :

- Cheminement bord de route, sans possibilité de dégagement
- Entre deux sorties de virage
- Pas éclairé la nuit





- **Proposition de mettre un passage piéton en bord de route, comme la rampe qui va du plan de ville aux remontées mécaniques :**
(le dégagement en bord de route est suffisant)





2) Réfection des passages piétons et mise en place de lignes piétonnes (peinture au sol):

